



**ACADÉMIE
DE BESANÇON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'INSTITUTEUR
OU DE PROFESSEUR DES ECOLES MAITRE-FORMATEUR**

Session 2021

**ETAT DE SERVICES
DU DOSSIER D'INSCRIPTION AUX EPREUVES D'ADMISSIBILITE
du CAFIPEMF - SESSION 2021**

A compléter par vos soins et faire viser par votre supérieur hiérarchique

Nom d'usage :

Prénom :

Nom de famille :

| Qualité (stagiaire ou titulaire) | Quotité de service | du / au | Service ou établissement d'affectation | Fonctions exercées |
|--|---------------------------|----------------|---|---------------------------|
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |

| | | | |
|--|------------|-------------|--------------|
| Total des services (équivalent temps plein) au 31 décembre de la présente session | ans | mois | jours |
|--|------------|-------------|--------------|

:

DEMANDE D'AUTORISATION DE PARTICIPER A L'EXAMEN ET DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) _____ sollicite l'autorisation de participer à l'examen du CAPIFEMF de la présente session et certifie sur l'honneur que les renseignements fournis sont exacts et que j'ai pris connaissance des conditions particulières d'accès à cet examen.

Fait à _____, le _____

Signature du candidat

Visa de l'IEN de circonscription

NOM et Prénom :

Signature :

Le certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur comprend une épreuve d'admissibilité et deux épreuves d'admission.

L'épreuve d'admissibilité se fonde sur un entretien avec le jury en formation plénière, lequel s'appuie sur un dossier fourni par le candidat, comprenant un rapport d'activité (5 pages maximum hors annexes) et le(s) rapport(s) d'inspection.

Le rapport d'activité consiste en la présentation par le candidat de son itinéraire professionnel, dans lequel il s'attache à présenter une expérience professionnelle significative, le cas échéant dans le champ de l'accompagnement et de la formation.

Ce rapport peut comporter en annexe, tout document, y compris audiovisuel, à même d'éclairer cette activité.

L'examen du rapport d'activité doit permettre d'apprécier :

- La capacité du candidat à se présenter en dégagant les lignes de force de son parcours ;
- Sa capacité à s'adapter à des contextes scolaires et éducatifs variés, à une diversité de publics ;
- Son implication dans des projets éducatifs à l'échelle de l'école, de la circonscription, du district, du bassin de formation ;
- Son intérêt pour la formation et, le cas échéant, sa participation à des actions de formation.

L'entretien prend la forme d'un exposé de 15 minutes suivi d'un échange de 30 minutes avec le jury.

L'entretien avec le jury a pour objet d'apprécier la motivation du candidat à devenir formateur, son expertise professionnelle, sa réflexion didactique, pédagogique et éducative, sa capacité à communiquer avec d'autres professionnels de l'enseignement et de la formation. Il vise à évaluer la capacité d'analyse du candidat sur ses propres pratiques. Il permet également d'apprécier son investissement dans le projet d'école ainsi que sa connaissance de l'environnement social et culturel de l'école. Après les entretiens, le jury dresse la liste des candidats autorisés à se présenter aux épreuves d'admission par ordre alphabétique et transmet, à la demande des candidats, la grille d'évaluation renseignée.